



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'académie de Paris

DAREIC

Délégation académique aux relations européennes et internationales
et à la coopération - DAREIC

Affaire suivie par :

Antoine GODBERT

Tél : 01 44 62 47 85

Mél : sdareic@ac-paris.fr

Paris, le 28 février 2024

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Objet : Programme Jules Verne - Académie de Paris - Année 2024-2025

Le programme Jules Verne est reconduit dans l'académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.

S'ajoutant aux dispositifs déjà existants de mobilité, le programme Jules Verne offre depuis 2009 la possibilité d'une immersion professionnelle éducative et culturelle dans un autre pays en partant vivre et enseigner hors de France pour une période d'une année scolaire complète.

La mission principale d'un enseignant Jules Verne est d'enseigner en langue française. Cependant, en accord avec l'enseignant concerné et avec les autorités pédagogiques françaises et étrangères responsables, une partie de cet enseignement peut être dispensée en langue étrangère si celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un projet spécifique qui le justifie.

La mobilité internationale des enseignants dans le cadre du programme Jules Verne doit concourir :

- au développement de la coopération éducative à l'échelle de l'établissement et de l'académie ;
- au développement professionnel des enseignants et à l'évolution de leurs pratiques pédagogiques
- à la dynamisation des parcours professionnels des enseignants

Ce programme de mobilité est ouvert aux enseignants titulaires des premier et second degrés de l'enseignement public, en poste dans l'académie de Paris durant la présente année scolaire. Une priorité est accordée aux enseignants qui souhaitent effectuer une mobilité internationale en vue de participer à un projet de coopération éducative bilatérale et de consolider ou accroître leurs compétences linguistiques.

Candidatures pour l'année 2024-2025

Les candidats devront :

- maîtriser avant leur départ le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans la langue du pays d'accueil ou dans l'une des cinq langues européennes les plus enseignées en France : allemand, anglais, espagnol, italien ou portugais,
- intégrer à leur retour les acquis de cette année d'immersion dans leurs enseignements et participer au programme d'ouverture européenne et internationale de leur établissement et de l'Académie. Dans le processus de sélection, le volet européen et international des projets d'établissement est pris en compte,
- établir deux rapports d'activités détaillés auprès de la DAREIC. L'un après leur prise de fonction, l'autre à l'issue de leur mission. Ce dernier contribuera à valoriser leur parcours de carrière,
- rejoindre leur poste à l'issue de leur mission.

Les candidatures répondant aux profils précisés ci-dessous seront examinées en priorité :

- Athènes : professeur du 2nd degré pour enseignement de FLE
- Madrid : professeur du 2nd degré pour enseignement de FLE ou DNL
- Sollentuna : professeur des écoles

Modalités de sélection :

- pré-sélection sur dossier,
- entretien pour les candidatures présélectionnés portant sur le projet du candidat, et organisé par la DAREIC en collaboration avec l'IA-IPR de la discipline du candidat ou l'IEN mission LVE, et l'IA-IPR de la langue concernée,
- décision de la Directrice de l'Académie.

Une réunion préparatoire au départ sera organisée pour les enseignants sélectionnés.

Les candidats transmettront leur dossier de candidature par mail à sdareic@ac-paris.fr **avant le 8 avril 2024.**

La directrice de l'académie

Valérie BAGLIN - LE GOFF

